

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

1. Organisateur

Le concours est organisé par :

Assurance des Médecins Suisses Société Coopérative (VA)

Länggassstrasse 8, Case postale, 3001 Berne

2. Conditions de participation

La participation est ouverte aux personnes physiques domiciliées en Suisse, âgées de 18 ans révolus.

Le concours s'adresse aux personnes exerçant une profession médicale, notamment les médecins, dentistes, vétérinaires et chiropraticiens.

Les collaborateurs de la VA ainsi que les partenaires impliqués sont exclus de la participation.

3. Participation

La participation s'effectue en remplissant intégralement et en envoyant le formulaire de participation.

Une seule participation par personne est autorisée.

4. Délai de participation

Le concours se déroule du 5 mai au 30 novembre 2026.

5. Gain

Le gain n'est pas transmissible et ne peut faire l'objet d'un versement en espèces.

6. Désignation et information des gagnants

Les gagnants sont tirés au sort après la clôture du concours et informés par écrit (e-mail).

7. Protection des données

Les données collectées dans le cadre du concours sont traitées conformément à la déclaration de protection des données.

En participant, le participant accepte ce traitement.

8. Demande de prévoyance et marketing

Si le participant y consent expressément, ses données peuvent être utilisées pour :

- la prise de contact en vue d'un conseil en prévoyance
- l'information sur les produits et services de la VA

Le consentement est facultatif et peut être retiré à tout moment.

9. Exclusion de responsabilité

La VA décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnements techniques, de pannes ou de perte de données.

10. Modification ou interruption

La VA se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, pour des raisons importantes.

11. Voies de droit

Tout recours juridique est exclu.

12. Droit applicable

Le droit suisse est exclusivement applicable.